
Nombre de membres en exercice : 10	Séance du jeudi 14 mars 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de André SPAEDIG.
Présents : 10	
Votants : 10	Sont présents : André SPAEDIG, Hubert OSTER, Marc OSTER, Yannick BUCHI, Muriel POIROT, Danielle GEHRINGER, Jean-Marc JAZERON, Catherine GOSSE, Cathy NICKLAUS, Bernard BUCHY
	Représentés :
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance :

DE_2024_012

Objet : Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/02/2023 attribuant la maîtrise d'oeuvre à l'architecte Claire KELLER de Wingen-sur-Moder,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2023 approuvant l'Avant Projet Définitif,

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'adaptation des espaces de la salle polyvalente, afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'oeuvre,

Le montant des travaux de rénovation et l'adaptation des espaces de la salle polyvalente retenu pour calculer les honoraires de maîtrise d'oeuvre s'élève à 1 719 437.52 € HT, ce qui porte le marché de maîtrise d'oeuvre à 202 893.64 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de conclure un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'adaptation des espaces de la salle polyvalente fixant ainsi le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre dudit marché :

Désignation	Montant HT en €
Montant initial de la rémunération du maître d'oeuvre, suivant le coût prévisionnel des travaux estimés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage	84 870.00
Montant définitif des honoraires de maîtrise d'oeuvre, après ajustement du coût des travaux (phase APD)	202 893.64

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'architecte Claire KELLER de Wingen-sur-Moder, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 7 - Abstention : 3